



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA DRÔME
ARRONDISSEMENT DE DIE

COMMUNE DE MIRABEL ET BLACONS

COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un

Le vingt-quatre mars à 18 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de **MIRABEL ET BLACONS**, sous la Présidence de Monsieur **Jean-Philippe ROCHE**, Maire, en séance ordinaire

Date de la convocation : 18/03/2021

Etaient présents : Monsieur Nicolas FOREST, Adjoint

Mesdames et Messieurs Jean BEAUFORT, Audrey BERTHAUD, Saïd FELKAOUI, Julien FLOUR, Sylvain FRANCOIS, Thierry GATTO, Martine LELUC, Candy MARION-FERRIER, Julie MEURANT, Xavier MICOULET, Denis SERRET et Agnès VINCENT, Conseillers

Représentés :

Mme Muriel LORENZETTI par M. Jean-Philippe ROCHE

Secrétaire de séance : Mme Candy MARION-FERRIER

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la démission de Mme VINDRY a été validée par la Préfecture en date du 16 mars 2021. Madame Audrey BERTHAUD est donc le nouveau membre du Conseil Municipal.

Le compte rendu du conseil municipal du 22 février 2021 a été approuvé par 14 voix pour et une abstention (M. BEAUFORT).

Objet : Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à démission
N° 2021-03-24-01

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020-05-26-02 du 26 mai 2020 portant création de trois postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2020-05-26-03 du 26 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 2020-076 du 3 juin 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 16 mars 2021,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3ème adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide à l'unanimité des membres présents que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 3ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Mme Agnès VINCENT

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Mme Agnès VINCENT a obtenu : 13 voix

Article 3 : Mme Agnès VINCENT est désignée en qualité de 3ème adjoint au maire.

Objet : Vote des comptes de gestion budget Commune et Photovoltaïque
N° 2021-03-24-02

Vu le code général des collectivités territoriales,
Monsieur le maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, tant pour le budget de la Commune que pour le budget Photovoltaïque, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
Décide, A l'unanimité des membres présents

- D'approuver le compte de gestion du budget commune et du budget photovoltaïque du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Objet : Vote du compte Administratif Budget Commune
N° 2021-03-24-03-01

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Nicolas FOREST adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi:

	FONCTIONNEMENT		
	Recettes	Dépenses	Résultat
Résultat exercice 2019	487 507.72 €		487 507.72 €
Exécution exercice 2020	1 128 807.63 €	824 394.48 €	304 413.15 €
Total réalisation + report	1 616 315.35 €	824 394.48 €	791 920.87 €
Résultat cumulé	1 616 315.35 €	824 394.48 €	791 920.87 €
	INVESTISSEMENT		
	Recettes	Dépenses	Résultat
Résultat exercice 2019	889 647.42 €		889 647.42 €
Exécution exercice 2020	516 889.93 €	1 217 893.01 €	-701 003.08 €
Total réalisation + report	1 406 537.35 €	1 217 893.01 €	188 644.34 €
Reste à Réaliser 2020	336 277.00 €	1 207 120.09 €	-870 843.09 €
Résultat cumulé	1 742 814.35 €	2 425 013.10 €	-682 198.75 €

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur Jean-Philippe ROCHE, Maire,
Où l'exposé de Monsieur Nicolas FOREST, et après en avoir délibéré,
Décide, A l'unanimité des membres présents

- D'approuver le compte administratif du budget communal 2020.

Objet : Vote du compte Administratif Budget Photovoltaïque
N° 2021-03-24-03-02

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Nicolas FOREST adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi:

	EXPLOITATION		
	Recettes	Dépenses	Résultat
Résultat exercice 2019	582.21 €		582.21 €
Exécution exercice 2020	3 110.29 €	2 976.17 €	134.12 €
Total réalisation + report	3 692.50 €	2 976.17 €	716.33 €
Résultat cumulé	3 692.50 €	2 976.17 €	716.33 €
	INVESTISSEMENT		
	Recettes	Dépenses	Résultat
Résultat exercice 2019	0.00 €	2 122.32 €	-2 122.32 €
Exécution exercice 2020	2 074.46 €	19 906.68 €	-17 832.22 €
Total réalisation + report	2 074.46 €	22 029.00 €	-19 954.54 €
Reste à Réaliser 2020	17 200.54 €	31 747.00 €	-14 546.46 €
Résultat cumulé	19 275.00 €	53 776.00 €	-34 501.00 €

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur Jean-Philippe ROCHE, Maire, Ouï l'exposé de Monsieur Nicolas FOREST, et après en avoir délibéré, Décide, A l'unanimité des membres présents

- D'approuver le compte administratif du budget photovoltaïque 2020.

Objet : Création d'un poste contrat aidé
N° 2021-03-24-04

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire informe l'assemblée : le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 9 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 18 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

- DECIDE de créer un poste d'agent administratif et d'accueil à compter du 1^{er} avril 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences».
- PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 9 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 18 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Objet : Demande de subvention à la Région pour l'extension et la rénovation de la Salle des Fêtes
N° 2021-03-24-05

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire expose que compte tenu du nombre d'enfants scolarisés dans le RPI, la salle de restaurant scolaire de Piegros-La Clastre n'est plus suffisante en matière de capacité d'accueil. Le Maire indique que dans le cadre de la crise

sanitaire une solution temporaire a été envisagée dans la salle polyvalente de Mirabel et Blacons pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire de Blacons, il indique que dans le même temps une réflexion avait été entamée concernant une éventuelle extension de ladite salle polyvalente. Il résulte de plusieurs réunions organisées avec Monsieur Jean-Charles GAUX, architecte, qu'un projet global d'extension et de rénovation du bâtiment existant (notamment en matière énergétique) serait souhaitable.

Selon l'étude réalisée par le cabinet d'architecte, le coût total du projet s'élèverait à la somme de 892.000 € HT en ce compris, les travaux, les équipements, les honoraires d'architecte et les études.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Régional de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du contrat mission Région pour le montant maximal envisageable.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

- D'approuver le projet d'extension et de rénovation de la salle polyvalente
- De solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- D'approuver le montant du projet pour 892.000 € H.T.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**Objet : Demande de subvention à la Région pour l'extension et la rénovation de l'ancien bâtiment de la Poste
N° 2021-03-24-06**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire explique qu'après avoir récupéré le bâtiment de l'ancienne poste, la commune a transformé ce bâtiment pour créer deux logements et des bureaux mis à la location pour des associations et notamment l'ADMR.

A présent, elle a souhaité engager des travaux de rénovation des bureaux et d'extension pour la création d'une salle de réunion multifonctionnelle destinée entre autre aux associations et notamment pour l'organisation de leurs réunions.

Selon l'étude réalisée par le cabinet E-cohabiter représentée par M. Alexandre HAMM, le coût total du projet s'élèverait à la somme de 126.300 € HT en ce compris, les travaux, les honoraires d'architecte et les études.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du plan de relance pour le montant maximum envisageable.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

- D'approuver le projet d'extension du bâtiment de l'ancienne poste
- D'approuver le montant des travaux pour 126.300 € HT
- De solliciter l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

**Objet : Signature d'une convention avec le lotissement Les Coquelicots
N° 2021-03-24-07**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire expose,

Une demande de Permis d'Aménager a été déposée sur la parcelle cadastrée section AD n°307 afin d'y réaliser un lotissement de 12 lots maximum dont un lot destiné à 3 logements locatifs aidés et qui sera dénommé Les Coquelicots. Afin de desservir ledit lotissement, il y a lieu de prévoir notamment des travaux de raccordements au réseau d'Eau potable et d'Eaux usées.

Considérant le projet du Conseil Départemental de rénover la chaussée de la Route Départementale n°70 longeant l'emprise du futur lotissement au début du mois d'Avril.

Considérant que les travaux de raccordement ci-dessus énoncés impliquent la traversée de ladite chaussée.

Considérant l'intérêt évident qu'il y a à effectuer les tranchées avant la réfection de l'enrobé.

Vu les devis transmis par le SMPAS concernant les raccordements pour un montant global de 12.075,01 € TTC

Monsieur le Maire indique que le Permis d'Aménager étant toujours en cours d'instruction, le lotisseur ne peut faire réaliser les travaux avant le mois d'Avril.

En conséquence, le Maire propose d'établir avec le lotisseur, une convention aux termes de laquelle, la commune porterait les travaux de raccordement aux réseaux AEP et EU, en lieu et place du lotisseur afin d'en accélérer la réalisation ; en contrepartie de quoi le lotisseur s'engagerait à rembourser la commune dès le dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier.

Le Conseil Municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
Décide, A l'unanimité des membres présents

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, avec le lotisseur, dont le projet est annexé aux présentes.

D'autoriser Monsieur le Maire à valider les devis du SMPAS pour un montant de 12.075,01 € TTC ;

Objet : Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Association Mirabel pour la réalisation d'une table d'orientation au vieux village de Mirabel
N° 2021-03-24-08

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de l'association Mirabel qui souhaite réaliser une table d'orientation au vieux village de Mirabel. Celle-ci demande à la commune d'assurer la Maîtrise d'ouvrage de cette opération afin de solliciter les subventions susceptibles d'être allouées par le Département et la Région. Un projet de convention entre l'association et la commune est proposé à l'assentiment du Conseil.

Le Conseil Municipal :

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

- D'accepter la Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une table d'orientation dont le coût s'élève à la somme de 4.450,00 € HT
- D'approuver les termes de la convention à conclure avec l'association Mirabel

D'autoriser le Maire à signer ladite convention dont le projet est annexé aux présentes et toutes pièces afférentes à la présente décision.

Comptes rendus des commissions

Commission école

Présentation par M. FOREST,

La commune a monté un dossier dans le cadre du Plan d'équipement numérique du gouvernement. Une enveloppe d'acquisition de matériel numérique a été décidée à concurrence de 9.000 € qui devrait être subventionnée par l'Etat à hauteur de 70%

Compte tenu des évolutions de fréquentation et de l'écart de population entre les élèves de Piégros La-Clastre et Mirabel et Blacons, les modalités de calcul des participations de chacune des communes ont été modifiées. Les participations seront calculées au prorata du nombre d'élève.

Commission voirie et patrimoine

Mme VINCENT fait un point sur les dossiers en cours :

- Concernant l'Usine à Billes, les travaux sur les abords ont commencé, les appartements sont en phase de finition, la sélection des dossiers de demande est en cours.
- Une campagne a été lancée pour l'expertise des ponts et ouvrages d'art. La commune a monté un dossier pour bénéficier de ces expertises.
- Une demande a été faite au SDED pour évaluer le coût de l'enfouissement des réseaux au quartier des Berthalais.

Commission transition écologique

Une réunion est organisée avec les riverains pour l'installation d'un composteur collectif.

Commission cadre de vie

La commission souhaite organiser un concours des maisons fleuries.

Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les horaires de l'éclairage public vont être modifiés et que l'extinction des feux aura lieu à 23h00 toute l'année
- Monsieur le Maire rappelle que les élections départementales et régionales se dérouleront les 13 et 20 juin 2021. Il demande au conseiller de prendre des dispositions afin de pouvoir participer à l'organisation du scrutin.
- Monsieur le Maire informe le Conseil des travaux à venir sur la traversée des Berthalais avec notamment le déplacement des limites d'agglomération et l'installation de chicanes...

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h50.

Le Maire,
Jean-Philippe ROCHE

